



Mont de Marsan, le 29 février 2024

Objet : dépôt de sédiments sur la commune de Commensacq

Ref: votre courrier du 27 novembre 2023

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 novembre 2023, vous avez souhaité m'alerter concernant un dépôt de sédiments correspondant à des boues de dragage des ports du bassin d'Arcachon sur une parcelle forestière communale à Commensacq.

Ces sédiments sont issus du traitement des boues de dragage du port du Teich qui font l'objet d'un traitement par la société SOLVALOR Aquitaine basée au Teich (33).

Cette action a fait l'objet d'un protocole entre la mairie et l'entreprise SOLVALOR. Les sédiments traités respectent la norme NFU « amendement » et à ce titre ne correspond pas à un épandage.

Les constats que vous décrivez dans votre courrier, ont fait l'objet d'une réunion le 27 novembre 2023 regroupant :

- l'ONF
- DREAL UD33
- DDTM 40
- commune de Commensacq.

A l'issue de cette réunion, il a été prévu :

- Compte tenu de la présence (faible) de déchets plastiques, morceaux de béton et autres macroéléments, la société SALVADOR s'engage à réaliser 1 passage par an pour ramasser, évacuer et traiter les déchets présents sur la parcelle.

M. Georges CINGAL
Président de la fédération SEPANSO 40
1581 route de Cazordite
40300CAGNOTTE

- Installation d'un piézomètre avec 2 analyses d'eau complète/an (nappe haute et nappe basse)

- Réaliser un suivi dendrométrique du reboisement sur 5 ans (avec 1 constat de reprise, et 2 suivis)

- Réaliser un suivi photo qui permettra de rédiger un rapport de suivi et d'étayer les conclusions de cette expérimentation

Ces actions constituent des éléments de réponse à votre courrier cité en objet.

Enfin, ne s'agissant pas d'un épandage, ce dossier n'a pas de nécessité à être évoqué en CODERST.

Néanmoins, suite à votre nouvel envoi de planches photographiques, par mail du 28 février, je vais ré ouvrir mon instruction et ne manquerai pas de revenir vers vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préféte La Sec étaire générale Stéphanie MONTEUL